



# Invesco Funds Series

## Invesco Global Real Estate Securities Fund

1<sup>er</sup> février 2010

### Prospectus simplifié

Ce prospectus simplifié contient des informations clés sur le compartiment Invesco Global Real Estate Securities Fund (le « Fonds ») qui appartient à la gamme Invesco Funds Series, FCP à compartiments constitué par contrat de fiducie en Irlande le 12 avril 2001 et agréé en tant qu'OPCVM le 12 avril 2001 par l'Irish Financial Services Regulatory Authority (« l'autorité de réglementation des services financiers en Irlande ») l'autorité de réglementation des services financiers en Irlande, conformément à la Réglementation des Communautés européennes (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2003, telle qu'amendée. Les fonds suivants sont tous des compartiments de Invesco Funds Series : Invesco US Equity Fund, Invesco Asian Equity Fund, Invesco Continental European Equity Fund, Invesco Global Select Equity Fund, Invesco Japanese Equity Core Fund, Invesco UK Equity Fund et Invesco Global Real Estate Securities Fund.

Avant de prendre une décision d'investissement, nous conseillons aux investisseurs potentiels de consulter la version complète du prospectus en vigueur relatif à la gamme Invesco Funds Series, laquelle comprend les Annexes A à C (le « Prospectus consolidé »).

Il énonce les droits et les obligations de l'investisseur, ainsi que le lien juridique avec le Fonds. Les termes et les expressions figurant dans le Prospectus consolidé ont la même signification dans le présent Prospectus simplifié, sauf mention contraire.

La devise de référence du Fonds est le dollar américain.

### Objectif de gestion

Le Fonds a pour objectif de faire croître le capital à long terme et de proposer aux investisseurs des revenus courants d'un montant cohérent avec l'objectif à long terme du Fonds.

### Politique d'investissement

Pour atteindre son objectif d'investissement, le Fonds investira dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres d'emprunt mondiaux émis par des sociétés et autres entités qui tirent leurs revenus d'activités liées à l'immobilier. Le Fonds investira à l'échelle mondiale et, principalement, en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

Le Fonds investira au moins 70 % du total de ses actifs (hors actifs liquides auxiliaires) sous forme :

- d'actions, y compris les actions ordinaires et privilégiées émises par des entités du secteur de l'immobilier qui sont cotées et négociées sur des Marchés reconnus et des actions émises par les fonds de placement immobiliers américains (« REIT ») cotées et négociées sur les Marchés reconnus. Aux fins de ce paragraphe, les « entités du secteur de l'immobilier » sont des sociétés qui tirent une part prédominante de leurs revenus d'activités liées à l'immobilier. Les REIT dans lesquels le Fonds investira sont des sociétés cotées ou des fiducies qui investissent dans l'immobilier, et essentiellement dans l'immobilier commercial aux États-Unis.
- de titres d'emprunt à revenu fixe et/ou variable émis par des sociétés et d'autres entités qui sont cotés ou négociés sur les Marchés reconnus et notés BBB ou plus par Moody's Investor Services, Standard & Poor's ou une autre agence de notation reconnue et qui ont une exposition sous-jacente aux crédits hypothécaires ou instruments comparables ou qui sont garantis par des crédits hypothécaires ou instruments comparables ;
- de fonds indiciels (EFT) qui sont domiciliés aux États-Unis et immatriculés conformément au U.S. Investment Company Act de 1940 ou qui sont agréés comme organismes de placement collectif en valeurs mobilières conformément à la Directive du Conseil du 20 décembre 1985 (85/611/CEE) portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), modifiée par la Directive du Conseil du 22 mars 1988 (88/220/CEE), la Directive n°(95/26/CE) du Conseil et du Parlement européen du 29 juin 1995 et la Directive n°2001/108/CE du Conseil et du Parlement européen du 21 janvier 2002 et qui investissent dans les titres décrits dans le sous-paragraphe (a) plus haut.

Le Fonds peut aussi investir jusqu'à 30 % du total de ses actifs (hors actifs liquides auxiliaires) dans :

- des titres d'emprunt ou des actions qui ne répondent pas aux critères des sous-paragraphes (a) et (b) plus haut, mais qui sont émis par des sociétés et autres entités qui ont une exposition substantielle au marché de l'immobilier et qui sont cotés ou négociés sur des Marchés reconnus ;
- des titres d'État cotés ou négociés sur les Marchés reconnus et notés AAA ou plus par Moody's Investor Services, Standard & Poor's ou une autre agence de notation reconnue ;
- des titres à haut rendement cotés ou négociés sur les Marchés reconnus, autrement dit des titres d'emprunt qui n'appartiennent pas à la catégorie investissement et qui généralement comprennent des titres d'emprunt connus sous le terme de « obligations à haut risque ». Le Fonds n'investira cependant pas plus de 10 % du total de ses actifs dans de tels titres d'emprunt.

Le Fonds peut aussi détenir à tout moment jusqu'à 20 % du total de ses actifs nets sous forme d'actifs liquides. La possibilité de négocier des REIT sur le second marché peut être plus limitée que la négociation d'autres actions. La liquidité des REIT sur les grandes places boursières des États-Unis est en moyenne inférieure à celle des actions traditionnelles comprises dans l'indice S&P 500.

### Profil de risque

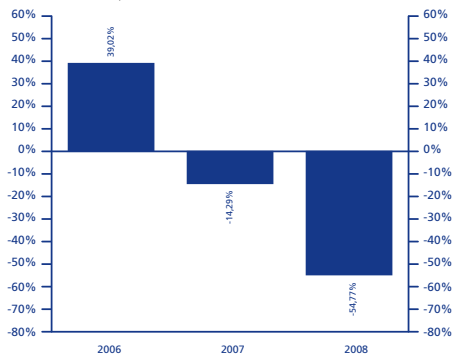
La valeur des investissements et des revenus qui en découlent peut évoluer à la hausse comme à la baisse, ces évolutions pouvant être le résultat de fluctuations de change d'investissements présentant une exposition en devises. Les investisseurs risquent donc de ne pas récupérer l'intégralité du montant qu'ils ont initialement investi. Les performances du Fonds peuvent souffrir des fluctuations des devises mondiales ou d'un redressement du dollar américain face à ces devises.

Le cours des titres de participation change en réponse à de nombreux facteurs, y compris les résultats passés et à venir de l'émetteur, la valeur des actifs, les conditions économiques générales, les taux d'intérêt, les opinions des investisseurs et la liquidité du marché. Les titres de créance sont particulièrement vulnérables au risque de crédit et aux fluctuations des taux d'intérêt. Les hausses des taux d'intérêt peuvent entraîner une baisse du prix d'un titre de créance. Plus la longueur de cycle d'un titre de créance est importante, plus celui-ci est sensible à ce risque. L'émetteur d'un titre de créance peut faillir à ses engagements ou se trouver, d'une toute autre manière, dans l'incapacité d'honorer un engagement financier.

La valeur de l'investissement du Fonds dans des REIT est concernée par les facteurs décrits ci-avant de même que par la capacité de gestion des personnes chargées de gérer les REIT. Les REIT présentant des frais qui leur sont propres, les investisseurs vont supporter une partie proportionnée de ces frais outre les frais associés au Fonds. Etant donné que le Fonds axe son investissement dans les REIT et dans d'autres sociétés liées au secteur de l'immobilier, la valeur des actions peut grimper ou chuter davantage que la valeur des actions d'un fonds qui investit dans une gamme plus large de sociétés.

Le Prospectus consolidé contient une description plus détaillée des facteurs de risque propres à ce Fonds.

### Données de performance



Rendement moyen cumulé :

	Fonds
3 dernières années	-10,01%
5 dernières années	S/O

Données calculées en fin d'exercice (chaque année au 31 janvier)

### Avis

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Source : Morningstar's Mid to Mid, non contribuable au 31/01/09 dans la devise du Fonds.

Les performances du Fonds font référence aux Parts de catégorie AD. Les rendements sont calculés nets d'impôt et de frais mais les frais de souscription ou de rachat ne sont pas déduits.

### Profil de l'investisseur type

Ce Fonds s'adresse aux investisseurs cherchant à dégager une plus-value sur une période de 5 à 10 ans et prêts à accepter tout risque quelconque concernant leur capital et, tout au moins, une volatilité plus élevée de leurs investissements. Invesco classe ce type d'investissements comme étant plus « spécialisé » qu'un compartiment en actions courant sur les marchés développés. Les fonds qui investissent principalement dans les marchés émergents, les sociétés à petite capitalisation, les fonds thématiques ou les fonds à gestion active sont autant d'exemples de ce type de placements.

### Politique de distribution

Le revenu net du Fonds concernant les Parts A sera en grande partie distribué en vue d'obtenir le statut de distributeur au Royaume-Uni.

La date de distribution pour ce Fonds est fixée au 21 février de chaque année. Sauf si les Porteurs de parts en décident autrement, dans le cas de parts de catégorie A et A (STG), toutes les distributions seront destinées à l'achat de nouvelles parts de catégorie A et A (STG). Si une quelconque catégorie de Parts est soumise à des frais de gestion inférieurs, les distributions relatives aux frais de gestion réduits seront cumulées et toutes les autres distributions seront imputées à l'achat de Parts de cette catégorie, sauf décision contraire des Porteurs de Parts.

Dans le cas de Parts A (EUR-Hgd), C, C (EUR-Hgd), E et I, aucune distribution ne sera versée et tout revenu attribuable à l'une de ces Parts sera reflété dans la valeur liquidative desdites Parts.

Toutes les distributions inférieures à 50 US\$ serviront automatiquement à l'achat de nouvelles Parts de la même catégorie.

### Commissions et frais

#### Frais de transaction à charge des porteurs

Les frais initiaux maximum qui s'appliquent à l'achat de Parts A, A (EUR Hgd), A (STG), C, C (EUR Hgd) et I (en tant que % de la valeur liquidative des Parts devant être achetées) ne dépasseront pas 5,25 %.

Les frais initiaux maximum qui s'appliquent à l'achat de Parts E (en tant que % de la valeur liquidative des Parts devant être achetées) ne dépasseront pas 3,0928 %.

Des frais de conversion de 1 % maximum peuvent s'appliquer aux échanges dans d'autres fonds de la gamme Invesco.

Les Parts de catégorie A, A (EUR Hgd), C, C (EUR Hgd), E ou I ne donnent lieu à aucun frais de rachat.

### Frais d'exploitation annuels du Fonds

Commission de gestion :	Catégorie de Parts	A: 1,30 %	A(EUR Hgd): 1,30 %	A(STG): 1,30 %	C: 0,80 %	C(EUR Hgd): 0,80 %	E: 2,25 %	I: 0,00 %
Commission de distribution :	Catégorie de Parts	A: S/O	A(EUR Hgd): S/O	A(STG): S/O	C: S/O	C(EUR Hgd): S/O	E: S/O	I: S/O
Frais administratifs* :	Catégorie de Parts	A: 0,40 %	A(EUR Hgd): 0,40 %	A(STG): 0,40 %	C: 0,30 %	C(EUR Hgd): 0,30 %	E: 0,40 %	I: 0,20 %
Commission de Fiducie* :	Catégorie de Parts	A: 0,0075 %	A(EUR Hgd): 0,0075 %	A(STG): 0,0075 %	C: 0,0075 %	C(EUR Hgd): 0,0075 %	E: 0,0075 %	I: 0,0075 %
Frais de garde et de services*** :	Catégorie de Parts	A: 0,001 % - 0,45 %	A(EUR Hgd): 0,001 % - 0,45 %	A(STG): 0,001 % - 0,45 %	C: 0,001 % - 0,45 %	C(EUR Hgd): 0,001 % - 0,45 %	E: 0,001 % - 0,45 %	I: 0,001 % - 0,45 %
Ratio total des frais (TER)** :	Catégorie de Parts	A: 1,82 %	A(EUR Hgd): 1,82 %	A(STG): 1,66 %	C: 1,31 %	C(EUR Hgd): 1,31 %	E: 2,77 %	I: S/O
Taux de rotation du portefeuille** :		4,50						
(calculé conformément à la note d'application 01/05)								
* (Maximum) ** (01/02/08 - 31/01/09) *** Le taux des frais prélevés par le Fiduciaire variera selon le pays dans lequel les actifs d'un Fonds sont détenus.								

Le Gérant, le Fiduciaire et leurs délégués sont habilités à récupérer sur les actifs du Fonds des débours raisonnables engagés dans l'exercice de leurs fonctions relatives au Fonds.



---

**Fiscalité**

Conformément aux dispositions figurant dans la section « Fiscalité - Irlande » du Prospectus consolidé, le Fonds est domicilié en Irlande à des fins fiscales mais n'est pas soumis à l'impôt irlandais sur les revenus et les plus-values. Cependant, des impôts peuvent survenir à l'occasion d'un « événement imposable » relatif à un porteur résident irlandais ou Résident habituel en Irlande. Aucun impôt ne sera appliqué au Fonds pour un Porteur qui n'est ni Résident irlandais, ni Résident habituel en Irlande pour autant qu'une Déclaration appropriée soit effectuée.

**Il est recommandé aux porteurs et investisseurs potentiels de consulter leur conseiller financier sur le volet fiscal de leurs participations dans le Fonds.**

---

**Publication des valeurs liquidatives**

Les valeurs liquidatives sont actualisées quotidiennement et disponibles au siège social du Fonds et sur le site Internet d'Invesco ([www.invesco.com](http://www.invesco.com)).

En fonction de la réglementation locale, les valeurs liquidatives seront également publiées dans les quotidiens dont la liste figure à l'Annexe A du Prospectus consolidé.

---

**Achat et vente d'Actions****Jours ouvrables et Point de valorisation :**

Chaque Jour ouvrable en Irlande (tel que défini dans le Prospectus consolidé) est un jour de transaction. L'Heure limite de transaction et le Point de valorisation sont fixés à 10h00 (heure irlandaise) chaque Jour ouvrable. Pour les ordres passés auprès du distributeur secondaire et représentant de Hong Kong, l'Heure limite de transaction est fixée à 17h00 (heure de Hong Kong). Si elles sont acceptées, les demandes de souscription reçues avant l'Heure limite de transaction seront traitées en fonction de la valeur liquidative de la Part de la catégorie en question calculée sur la base du prochain Point de valorisation. Les demandes de souscription reçues après l'Heure limite de transaction seront traitées en fonction du Point de valorisation suivant.

**Transactions :**

Les demandes de souscription, de rachat et d'échange doivent être effectuées conformément aux instructions figurant dans le Prospectus consolidé par fax, téléphone ou par écrit, à l'attention du Distributeur mondial à Dublin ou du sous-distributeur à Hong Kong, tous les Jours ouvrables. Il n'est actuellement pas possible de procéder à des opérations par téléphone avec le sous-distributeur de Hong Kong. Concernant la souscription d'Actions, l'expression « par écrit » inclut les ordres envoyés par réseau SWIFT ou autre moyen électronique conformément aux instructions des investisseurs.

**Souscription minimum :**

Le montant minimum de souscription s'élève à 1 500 US\$ pour les Parts A, à 1 500 EUR pour les Parts A (EUR Hgd), à 1 500 STG pour les Parts A (STG), à 250 000 US\$ pour les Parts C, à 250 000 EUR pour les Parts C (EUR Hgd), à 500 EUR pour les Parts E et à 5 000 000 EUR pour les Parts I (ou l'équivalent dans l'une des monnaies énumérées dans le document d'instructions type). Il n'y a pas de participation minimum requise pour les Parts A, A (EUR Hgd), A (STG) et E. La participation minimale requise s'élève à 50 000 US\$ pour les Parts C, à 50 000 EUR pour les Parts C (EUR Hgd) et à 5 000 000 EUR pour les Parts I. Une fois atteint le montant minimum de souscription pour toute catégorie de Parts, la tranche minimum de souscription complémentaire s'élève à 500 000 EUR pour les Parts I (ou, dans les deux cas, l'équivalent dans l'une des monnaies énumérées dans le document d'instructions type). Le Gérant a toute latitude pour forcer le rachat de toute participation dont la valeur se situe en dessous de la participation minimale requise.

---

**Autres informations importantes****Structure juridique :**

FCP de droit irlandais autorisé en tant qu'OPCVM

**Société de gestion, Promoteur, Distributeur mondial et Administrateur :**

Invesco Global Asset Management Ireland Limited, Registered Office, 1st Floor, George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande

**Agent administratif par délégation :**

BNY Mellon Fund Services (Ireland) Limited, Guild House, Guild Street, International Financial Services Centre, Dublin 1, Irlande

**Conseiller en placements :**

Invesco Advisers Inc., 1166 Avenue of the Americas, New York, NY 10036, États-Unis d'Amérique

**Autorité de contrôle :**

Irish Financial Services Regulatory Authority, PO Box no 9138, College Green, Dublin 2, Irlande

**Fiduciaire :**

BNY Mellon Trust Company (Ireland) Limited, Guild House, Guild Street, International Financial Services Centre, Dublin 1, Irlande

**Commissaire aux comptes :**

PricewaterhouseCoopers, comptables agréés, One Spencer Dock, North Wall Quay, Dublin 1, Irlande

**Date de lancement :**

29 août 2005

Le Prospectus consolidé ainsi que les rapports périodiques peuvent être obtenus gratuitement auprès d'Invesco Global Asset Management Limited et de tous les distributeurs.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Invesco Global Asset Management Limited, 1st Floor, George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande

**Téléphone :** +353 1 439 8100 (Option 3)  
**Télécopie :** +353 1 439 8400  
**Courriel :** [queries@dub.invesco.com](mailto:queries@dub.invesco.com)  
**Site Internet** [www.invesco.com](http://www.invesco.com)

Invesco Global Asset Management Limited opère sous le contrôle de l'Autorité de réglementation des services financiers en Irlande et appartient à Invesco Ltd.